

Conférence pour la remise du Prix ALJB 2024: "Private lending by alternative investments funds: a revolutionised source of alternative financing following AIFMD II?"

Date: Mercredi 12 Février 2025, 18h30 à 20h

Lieu: Banque de Luxembourg, 14 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Auditorium)

Orateurs: Me Corina MOROSANU, Baker McKenzie Luxembourg

M. Pierre HEVER, juriste, Oaktree Capital Management, Luxembourg

Le Prix ALJB s'inscrit dans l'objectif de promotion de la réflexion scientifique en droit bancaire et financier sur la Place de Luxembourg. Il s'adresse aux auteurs de moins de guarante ans.

Le Prix ALJB 2024 a été décerné en janvier à Maître Corina MOROSANU, avocate au sein de l'étude Baker McKenzie Luxembourg et à Monsieur Pierre HEVER, juriste chez Oaktree Capital Management, Luxembourg, pour leur article sur « Private lending by alternative investments funds: a revolutionised source of alternative financing following AIFMD II ? ».

Les coauteurs examineront tout d'abord le régime réglementaire applicable aux prêts octroyés par les fonds d'investissement avant et après l'entrée en vigueur de l'AIFMD II (I), puis ils étudieront en détail les exigences de cette directive auxquelles les fonds d'investissement qui octroient des prêts sont soumis (II). Les coauteurs aborderont également la question de l'éventuelle création d'un passeport européen pour l'octroi de prêts sous l'AIFMD II (III). Pour conclure, les implications des changements apportés par l'AIFMD II pour le marché européen du crédit alternatif seront examinées.

Cette soirée nous donnera donc l'opportunité d'écouter nos deux lauréats à l'occasion de la remise de leur prix.

......

Langue : la conférence se tiendra en français.

Durée prévue : 45mn suivi d'un drink.

Nombre de participants : le nombre de participants est limité à 150 personnes.

Accès et Parking: tram (Hamilius), parking clients Banque de Luxembourg et parkings du Centre-Ville

Certificat de participation : les participants signant le registre à leur arrivée recevront un certificat de présence. Nous vous rappelons que l'ALJB a reçu l'agrément en tant qu'organisme de formation auprès du Barreau de Luxembourg.

Enregistrement : aucun enregistrement de cette conférence n'est prévu.

Photos : des photographies sont susceptibles d'être prises à l'occasion de cet événement et publiées sur notre site et/ou sur les réseaux sociaux.

E-mail: secretariat@aljb.lu

www.aljb.lu